

Objectifs

> À l'issue de la formation, le renouvellement de la certification de sauveteur secouriste du travail (SST) permet d'informer sur l'évolution des techniques et des actions de prévention ou de secours, et de maintenir les connaissances du Sauveteur Secouriste du Travail à un niveau équivalent, voir supérieur à celui de sa formation :

- d'intervenir efficacement face à une situation d'accident de travail et porter les premiers secours à toute victime,
- d'être acteur et contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Public

- > Tout salarié exerçant la fonction d'acteur SST dans son établissement.

Pré-requis

- > Savoir communiquer en français (parler, lire, écrire).

Nombre de stagiaires

 Effectif des sessions : 4 stagiaires minimum et 10 stagiaires maximum

Lieu, durée, dates, tarifs, horaires

- > Lieu : en intra (vos locaux) ou en interentreprises
- > Durée : 7 heures, en présentiel, sur 1 journée
- > Dates, horaires : nous contacter
- > Tarif Individuel : 120 € TTC par stagiaire
- > Tarif Groupe : 500 € TTC (de 4 à 10 stagiaires)
- > informations (planning) sur : www.iscipa.fr

Moyens matériel à fournir par les participants

- > Aucun.

Accessibilité Personnes en Situation de Handicap

- > Nos formations sont accessibles sous conditions. Merci de nous consulter au préalable pour vérifier si certains aménagements sont nécessaires.

Encadrement - formateur

- > Formateur titulaire du certificat de « Formateur SST » ou de « Formateur de formateurs SST » valide.

Conditions générales de vente

Communiquées avec la convention.

Financements possibles

- > Informations générales en contactant ISCIPA.

Méthodes pédagogiques

- > Alternance d'exposés, d'analyse de situations de travail et d'accidents, d'exercices pratiques et d'apprentissage des gestes de secours.

Moyens pédagogiques

- > PC et vidéoprojecteur ainsi que des ressources multimédia et paperboard.
- > Lot de mannequins, défibrillateur semi automatisé externe de formation avec accessoires.
- > Matériels divers nécessaires à la réalisation des simulations de situations, consommables et matériel de désinfection (y compris matériel spécifique période de mesures sanitaires).
- > Plan d'intervention INRS, aide-mémoire SST.

Évaluation des acquis

- > L'évaluation formative en continue et les épreuves d'évaluation certificatives finales sont réalisées conformément au document de référence de l'INRS en vigueur.

Évaluation de l'action de formation

- > Une évaluation formative sera faite par le formateur à l'issue de chaque module de formation afin de s'assurer de la bonne compréhension des stagiaires
- > Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Validation / sanction

-  Attestation de fin de formation / certificat de réalisation.
- > Nouveau Certificat SST délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux évaluations certificatives des compétences SST, et fait l'objet d'une évaluation favorable (modèle national).

Renseignements / Inscriptions

Tel : 05 59 31 07 38
contact@iscipa.fr

**Clôture des inscriptions 15 jours
avant la date de la formation sauf
dérogation**

PROGRAMME DE LA FORMATION

CONTENU DE LA FORMATION

Présentation et retours d'expériences en tant qu'acteur SST dans votre structure.

- Connaître le rôle de secouriste et préventeur
- Rechercher les dangers persistants puis protéger et prévenir
- Examiner la ou les victimes
- Faire alerter ou alerter
- Faire alerter et informer
- Secourir
- Connaître les risques spécifiques à l'entreprise

DOMAINE DE COMPÉTENCES 1

Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail :

1. Être capable de réaliser une protection adaptée
2. Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
3. Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
4. Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

DOMAINE DE COMPÉTENCES 2

Être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise :

5. Être capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
6. Être capable de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention
7. Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

ÉPREUVES CERTIFICATIVES

(mises en situation selon scénario proposé par le formateur, questionnements).

BILAN

Équivalence :

Le certificat SST donne équivalence au certificat Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) (art.1 de l'arrêté du 05/12/2002).

Débouchés professionnels

Utilisable dans tous les secteurs d'activités professionnelles (industries, tertiaire ,collectivités, administrations, BTP, ...).

Validité / suite de parcours

- Validité certificat SST : 24 mois
- Avant la fin de cette période de validité, la personne SST doit suivre un stage de Maintien-actualisation des compétences obligatoire (MAC)et réussir aux épreuves certificatives tous les 24 mois.

Références juridiques des réglementations d'activité :

- Code du travail (art. R. 4224-15, R. 4224-16)
- Circulaire CNAMTS n° 32/2010 du 03/12/2010

Mesures Sanitaires préconisées en cas crise sanitaire (par exemple Période COVID- 19) :

- adaptation de certaines séquences et épreuves certificatives conformément aux recommandations INRS
- séquence spécifique au risque de transmission du COVID (mesures barrières, lavage des mains, port du masque, port des gants, conduite à tenir en cas de suspicion de COVID-19, adaptation des gestes de secours et des conduites à tenir).